

Zeitschrift:	Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires
Herausgeber:	Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Band:	103 (1961)
Heft:	12
Rubrik:	Verschiedenes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VERSCHIEDENES

Assurance vieillesse et survivants des médecins suisses

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du dimanche 3 septembre, 11 heures, à l'hôtel Schwanen, à Rapperswil SG

Président: Dr W. Biber (1-4); Dr R. Blangey (5-7).

Procès-verbal: M. Küffer

Le président constate que l'assemblée générale a été convoquée en bonne et due forme. L'invitation, accompagnée du bilan, du compte profits et pertes pour 1960/61 et du rapport de la Commission de vérification, a été adressée à tous les membres sous pli fermé.

Ni amendements, ni objections n'ont été formulés par les sociétaires.

Avant d'ouvrir les délibérations, le président confirme que les décisions prises par l'assemblée générale du 15 mai 1960 à Zurich, ont été publiées dans le « Bulletin des médecins suisses », nos 21 et 22 des 27 mai et 3 juin 1960, dans le « Bulletin professionnel de la SSO », no 9 de septembre et no 10 d'octobre et dans les « Archives de l'art vétérinaire », no 9 de septembre et no 10 d'octobre 1960.

Puis il fait part des décès survenus durant l'exercice 1960/61 et l'assemblée se lève pour honorer la mémoire des défunt.

Délibérations:

1. Rapport annuel, comptes annuels pour 1960/61 et rapport de la Commission de vérification.

Conformément aux prescriptions légales (art. 856 CO) et à l'article 22 des statuts ces documents ont été déposés au siège de la société, chez M^e W. Kubli, Dr en droit, à Glaris, dix jours avant l'assemblée générale.

L'exemplaire original des comptes et les listes des titres et valeurs sont placés sur la table du Conseil d'administration, la disposition des intéressés.

Le président exprime tout d'abord sa satisfaction quant au résultat de l'exercice et renseigne l'assemblée générale sur l'activité des divers organes. Il oriente sur les divers postes du bilan ainsi que sur la situation du marché monétaire et des valeurs. Le Dr Biber parle ensuite des *prestations de la société*, dont les principales sont:

Les parts d'excédent, qui sont fixées chaque année par l'assemblée générale et bonifiées aux membres.

L'indemnité de décès, qui comprend le capital du sociétaire défunt et l'indemnité supplémentaire de veuve et d'orphelins.

La rente viagère: Les taux de rente sont restés inchangés depuis la fondation de notre société.

L'indemnité en capital (rachat de la rente): Si un sociétaire préfère toucher l'indemnité en capital plutôt qu'une rente, son capital lui est remboursé.

A la suite des communications du président, M. le professeur Jules Chuard, Lausanne, donne lecture du rapport de la Commission de vérification et recommande à l'assemblée de donner décharge aux divers organes. M. le professeur Jules Chuard renseigne ensuite sur la situation actuarielle de la société.

Après quoi l'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport et les comptes annuels pour 1960/61.

2. Décharge aux organes

Décharge est donnée au Comité de direction, au Conseil d'administration et au Comité

de surveillance pour leur gestion pendant l'année 1960/61, les membres de ces organes s'abstiennent du vote.

3. Décision pour la répartition du bénéfice d'exploitation 1960/61

L'assemblée générale décide à l'unanimité de répartir le bénéfice d'exploitation conformément aux propositions du Conseil d'administration et du Comité de surveillance, soit:

a) Dotation à la réserve pour pertes sur intérêts et placements	Fr. 30 000.—
b) Dotation au fonds de secours	» 2 702.26
	<hr/>
	Fr. 32 702.26

Compte tenu de ces dotations, les réserves de la société se montent à:

Réserves techniques:

Réserve pour assurance rentes de vieillesse	Fr. 4 300 000.—
Réserve pour risques en cas de décès	» 100 000.—
Réserve pour rentes de vieillesse supplémentaires	» 300 000.—

Autres réserves:

Réserve pour pertes sur intérêts et placements	» 795 000.—
Réserve générale	» 50 000.—
Réserve pour rentes ultérieures de veuve et orphelins	» 32 000.—
Fonds de secours	» 33 634.49
	<hr/>
	Fr. 5 610 634.49

4. Parts d'excédent pour l'exercice 1961/62

Aux termes de l'article 10 des conditions d'assurance, les parts d'excédent sont fixées chaque année par l'assemblée générale.

Sur la proposition du Conseil d'administration et du Comité de surveillance, l'assemblée générale décide de fixer à 3% net le taux des parts d'excédent à bonifier aux sociétaires pour l'année 1961/62.

Puis le Dr Biber déclare qu'il a donné sa démission pour la fin de l'exercice et il confie la présidence de l'assemblée générale à son successeur le Dr R. Blangey.

Se ralliant à la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide ensuite à l'unanimité de nommer le Dr Biber président d'honneur de l'Assurance vieillesse et survivants des médecins suisses, en hommage aux éminents services qu'il lui a rendus.

5. Modifications des statuts. L'assemblée générale résolut de modifier les art. 6 et 7 des statuts conformément à la proposition du conseil d'administration et du comité de surveillance, selon le texte figurant à la page 3 de la convocation.

a) Election du Conseil d'administration pour la nouvelle période administrative

Sont nommés pour la nouvelle période administrative du 1^{er} avril 1962 au 31 mars 1965: Dr R. Blangey, Zurich; Dr W. Huber, Berne; Dr F. Bärtschi, Glaris; Dr R. Chapuis, Lausanne; Dr W. Hotz, PD, Lucerne; Dr E. de Stoppani, Lugano; Dr U. Türler, Zurich; Dr M.-A. Nicolet, médecin-dentiste, Neuchâtel; Dr W. Krapf, vétérinaire, St-Gall.

b) Election du Comité de surveillance pour la nouvelle période administrative

Sont nommés pour la nouvelle période administrative du 1^{er} avril 1962 au 31 mars 1965: Dr W. Kahnt, Endingen; Dr H. von Waldkirch, Zurich; Dr J.-H. Joliat, Genève; Prof. H. Kuske, Berne; Dr E.-A. Vischer, Riehen-Bâle; Dr E. Wiesmann, Trogen; Dr B. Zweifel, Schwanden GL; Prof. Dr J. Schindler, médecin-dentiste, Berne; Dr P. Merz, vétérinaire, Aarau

c) Election de la Commission de vérification pour l'année 1961/62

Sont confirmés dans leurs fonctions: Prof. Jules Chuard, Lausanne; la Fiduciaire générale SA, Zurich

7. Propositions individuelles

Le Dr Blangey répond aux questions posées.

L'assemblée générale est encore informée que le Comité de direction reste inchangé dans sa composition actuelle jusqu'au 31 mars 1962.

A partir du 1^{er} avril 1962, le Comité de direction comprendra :

Dr R. Blangey, président; Dr W. Huber, vice-président; Dr F. Bärtschi.

La société est engagée par la signature collective de deux membres du Comité de direction.

Fonctionne comme secrétaire: M^e H. Egli, Berne, et la gestion est confiée à M^{me} M. Küffer.

Les renseignements relatifs à l'assurance vieillesse et survivants privée des médecins suisses sont du ressort exclusif du Secrétariat général des institutions du corps médical suisse à Berne, téléphone (031) 42 32 22.

Excursion alpine de la Clinique vétérinaire de Berne

But: Valais, Tessin, Grisons

Durée: du 30.6. au 2.7.61

Un car nous conduit à Fribourg, puis en traversant le pays du vacherin, à Vevey, Montreux et *Vouvry*. Ici nous visitâmes le domaine de «Les Barges», propriété de Ciba S. A. Grâce au drainage effectué durant la dernière guerre, 200 hectares de terrain – auparavant couverts de jones – furent mis en culture. Le cheptel bovin est constitué par 80 vaches laitières, 60 bœufs et génisses à l'engrais, ainsi que 100 génisses à l'alpage en été. Ce bétail, de la race du Simmental, en stabulation libre et écorné, constitua pour nous l'attraction primordiale. L'étable principale comprenait 42 vaches. Une installation des plus modernes permet à un seul vacher de traire à la machine en 2 heures ces 42 bêtes!

Dans une étable voisine se trouvaient des génisses âgées de 2 à 8 mois, trop jeunes pour estiver à l'alpage. Toutes sont écornées entre la septième et la dizième semaine.

Des essais de croisements, qui ont pour but d'augmenter la production en viande du bétail de boucherie, sont effectués par l'insémination artificielle de semence de taureaux de race Aberdeen Angus à des vaches rouges et blanches du Simmental. Les produits sont de couleur passant du gris-foncé au noir, de type ragot, avec des membres fins et ronds. Selon l'avis du gérant, ces veaux sont plus résistants que les autres. Dans le même but, un autre croisement, plus récent, est en cours, soit race Simmental × Charolaise. Il n'y a pas encore de produits.

La culture de ce domaine se limite grossso modo à celle du blé et du maïs.

Le 90% de l'herbe passe au séchoir, lequel pulvérise 5000 kg de fourrage vert à l'heure.

De *Vouvry* nous nous rendîmes à *Vex*, où un copieux dîner nous fut servi. La facture de la boisson n'effraya pas M. Pitteloud, vétérinaire, à qui nous adressons nos remerciements sincères.

Après un bref coup d'œil sur les pyramides d'*Euseignes*, nous montâmes à *Mâche*, petit village du Val d'Hérémence, situé à une altitude de 1300 m. L'alpage se trouve à 2100 m et le lait descend par pipe-line dans une fromagerie moderne. Ce conduit est en polyéthylène; son diamètre est de 0,8 cm et sa longueur de 2 km. Il est enterré à une profondeur variant entre 40 et 80 cm. Refroidis au départ, 800 l de lait parviennent ainsi journellement à la fromagerie. Pour éviter une production d'écume, la vitesse, qui est conditionnée par le diamètre, ne doit pas dépasser 10 à 11 km à l'heure. Et le

nettoyage du pipe-line ? – Le lait de chaque propriétaire, pesé au départ étant descendu, on introduit dans la conduite deux boules de caoutchouc d'un diamètre légèrement supérieur à celui du tuyau. Pressée par une colonne d'eau chaude, la première boule avance, poussant devant elle tous les résidus lactaires. Une seconde est expédiée, suivie d'un rinçage à froid.

A 6 km de Mâche, la fromagerie d'*Hérémence* – très moderne au milieu du village en reconstruction – reçoit en été plus de 2000 l de lait par jour, mais apporté, celui-ci, par les propriétaires. Il sert, comme celui de Mâche, à la fabrication d'un fromage à râclat de première qualité et de beurre. On calcule que 80 l produisent une meule de 7 à 8 kg.

Après un bref arrêt aux Mayens de Sion, nous montâmes à l'*alpage de Thyon* (2100 m). Neuf vachers assument la responsabilité de 160 vaches, toutes de la race d'*Hérens*; pour la première fois cette année, une partie de ce troupeau est trait à la machine. Le fromage et le beurre sont fabriqués sur place. Magnifique spectacle que la sortie des étables de ces 160 bêtes, le soir, après la traite, au milieu de ce paysage alpestre des plus grandioses!

Nous soupâmes à la cabane du CAS à Thyon. Chacun se souviendra longtemps de cette soirée que prolongeaient des chansons suisses-allémaniques, hongroises, hébraïques et françaises, entrecoupées de mimique et de « *witz* » savoureux et dûment savourés . . .

Le lendemain matin (il fut vite là!), le car nous conduisit au *domaine de Finges*, propriété d'une société anonyme de Bâle. Ce domaine comprend 300 hectares dont 100 sont exploités et irrigués par bisses. Par suite du manque de personnel, la culture maraîchère fut abandonnée il y a quelques années. A présent, 5 hectares sont voués à la production de fruits.

La ferme comprend 80 vaches et 30 génisses, toutes de la race brune. Ce qui attira le plus notre attention, ce fut le nettoyage mécanique et automatique des étables; le fumier est transporté directement sur le tas, derrière les écuries.

A *Brigue*, le Dr Walker nous fit présenter les meilleurs sujets bovins du couvent *Marienhiller*; il fit l'éloge du taureau « *Fesch* », âgé de 6 ans, et primé par 95 points, mais passa sur les défauts! Il s'agit d'un excellent reproducteur, au type large, profond et puissant; sa tête trop féminine et ses membres non propres laissent à désirer. Le second taureau, âgé de 3 ans, est d'un type plus léger et moins élevé. Il convient peut-être mieux à une région montagneuse. On nous présenta aussi quelques vaches avec contrôles laitiers accusant une production de 5000 à 6000 l, excellents résultats pour des sujets de race brune.

Après l'apéritif offert par le Dr Walker que nous remercions vivement, nous visitâmes la cour magnifiquement restaurée du château *Stockalper*. Cet ensemble harmonieux constitue un des joyaux architecturaux de la renaissance italienne en Suisse.

Nous dînâmes à *Münster*; le temps continuait à être magnifique. Nous passâmes la *Furka* puis le *Gotthard* pour nous arrêter à *Rodi-Fiesso*, petite localité entre le pied du dernier col et *Biasca*. C'est là que nous devions passer la nuit. Tôt le dimanche matin, nous partîmes pour *Dalpe*. Une petite heure de marche nous conduisit à l'*alpage* de cette commune, à *Alpa di Piumogna*. L'ensemble des trois bâtiments, construits en 1954 à 1300 m, a coûté plus de fr. 300 000.–. Le lait mélangé des 80 vaches et des 40 chèvres sert à la fabrication du *piora*. 25 porcs consomment sur place le petit lait. Les génisses, au nombre de 40, sont en stabulation libre. Nous fûmes édifiés par la qualité de ce bétail de race brune.

Le car nous conduisit par le *Lukmanier* à *Disentis* puis à *Sedrun* où nous dînâmes. Au cours du repas, le Dr *Candinas* nous brossa l'historique du couvent de *Disentis* qui fut durant plusieurs siècles le centre culturel et intellectuel des *Grisons*. Puis il nous parla de l'élevage actuel de la région, tout en regrettant la disparition du « *Bündner Oberland* », petit cheval de trait qui ressemblait sans doute au type *Haflinger*.

Que le conférencier et le Dr Filli, qui régla la boisson du dîner, soient sincèrement remerciés.

Par l'Oberalp, nous arrivâmes à Andermatt d'où nous gagnâmes Berne par les impressionnantes gorges de Schöllenen et le Susten.

Conclusions: Cette excursion fut une réussite complète. Grâce au beau temps, nous eûmes le privilège d'admirer toute une partie de notre pays, la plus belle peut-être.

Nous connaissons mieux, maintenant, les conditions de vie agricole en montagne, et les difficultés pour le vétérinaire d'y exercer sa profession. Nous constatons avec plaisir que les montagnards restent accrochés à leurs rocs et à leurs alpages et qu'ils s'efforcent de coordonner et de rationaliser leur travail. En trois jours, il nous a été donné de comparer trois races de bovins avec leurs particularités et leur type différent adapté à chaque zone.

En définitive nous avons appris durant cette excursion une quantité de connaissances nouvelles, indispensables à la formation générale du vétérinaire.

Un voyage de trois jours à l'étranger ne nous aurait jamais fait voir en zootechnie autant de choses variées et en topographie des paysages aussi beaux.

Au nom de mes camarades, j'adresse mes remerciements sincères à M. le Prof. Dr Weber, à qui nous devons, grâce à son grand talent d'organisateur, le plein succès de cette excursion. Je remercie également la Société des vétérinaires suisses et l'Université pour leurs contributions financières qui ont servi une noble cause!

B. Charmillot, cand. vet.

Société des Ecrivains-Médecins

Monsieur le Docteur Friez, Vétérinaire à Belfort, nous signale, qu'il a été élu membre de la Société mentionnée ci-dessus, dont font partie seulement deux autres Vétérinaires : les Dr Mery à Paris et Bardoulat à Réalmont. Un des romans du Dr Fierz est intitulé : « Crimes en Suisse ou 5 morts pour rien », le premier tirage de 30 000 exemplaires serait épousé et une nouvelle édition imprimée en Suisse en voie.

Nous félicitons notre Collègue de son succès littéraire!

La Rédaction

Vereinigung von Pferdepraktikern in den USA

Vom 12. bis 14. Dezember 1960 hielten 250 Tierärzte in Phönix/Arizona ihre 6. Tagung ab, an welcher 82 neue Mitglieder aufgenommen wurden. Unter diesen Pferdepraktikern ist auch ein Schweizer namens Dr. Jacques Jenny, der sich besonders mit Gelenkchirurgie bei Rennpferden einen Namen gemacht hat. Prof. Dr. E. Milne von Guelph/Canada, der letzthin in Zürich über Feuerbehandlung beim Pferd doktorierte, gehört ebenfalls dazu. Neben Verbundgeschäften wurden eine Reihe von für das Pferd wichtigen Fragen behandelt, so Wundverbände, subkutane Reizbehandlung, Röntgenstrahlen zur Resorption von Kalkablagerungen und Lahmheitsbehandlung, radioaktiver Kobalt gegen Entzündung und weitere Strahlenbehandlung, Behandlung mit Elektrolyten. Das Auftreten von Tieren in Filmen gab Anlaß zu Erörterungen, damit möglichst natürliche Aktion erreicht wird. Weitere Themen waren: Durchfallprobleme, Vollblutpraxis in den Tropen, Trächtigkeitsdiagnose, afrikanische Pferdesterbe, Leberfunktionsprüfung beim Pferd, Respirationsprobleme, Knochen- und Gelenkerkrankungen und ihre operative Behandlung. Die Pferdepraxis ist das

älteste Spezialgebiet, die Vereinigung von Pferdepraktikern aber eine der jüngsten Spezialistengruppen. Man hofft, daß sich die letztere gut entwickle und weitere Mitglieder anziehen werde.

A. Leuthold, Bern

Der tierärztliche Unterricht in Japan

Im Bullt. Société des Sciences vétérinaires de Lyon, 63, 2, 1961, berichtet R. Barone über eine Reise nach Japan, die besonders dem tierärztlichen Unterricht gewidmet war. Im Jahre 1956 wirkten in Japan 16 254 Tierärzte, wovon 848 vom Staat angestellt, 5735 von Departementen, 534 von Städten und Gemeinden, 4580 von landwirtschaftlichen Vereinigungen und Labors, 4325 mit Privatpraxis, 232 mit verschiedener Beschäftigung. Die Ausbildung der heutigen Tierärzte ist noch sehr ungleich, zum Teil ist sie gering. Erst seit der Neuordnung im Jahre 1949 wurde die Ausbildung besser und gleichmäßiger. Zur Zeit gibt es in Japan 14 tierärztliche Hochschulen und Fakultäten, 11 davon sind staatlich und 3 privat. Bei den ersten sind zwei kaiserliche Hochschulen, an welchen neben dem gewöhnlichen Unterricht höhere Kurse zur Heranbildung von Forschern und Dozenten durchgeführt werden. Die drei privaten Schulen sind sehr gut fundiert und wichtig, zwei davon sind ebenfalls ermächtigt, höhere Kurse durchzuführen. An allen, mit Ausnahme von einer dieser Veterinärschulen, wird auch landwirtschaftlicher Unterricht erteilt. An den rein landwirtschaftlichen Fakultäten wird auch Tierzucht gelehrt, was die Diplomanden befähigt, in der Tierzucht, Fütterungslehre und künstlichen Besamung Stellungen einzunehmen. Die meisten der staatlichen Schulen nehmen 40 Studenten an pro Jahr, die privaten je 100, im ganzen werden jährlich 650 Tierärzte diplomiert, von diesen entscheiden sich rund 300 für die tierärztliche Praxis, die übrigen für Tierzucht, künstliche Besamung und Laboratorien.

Die Anforderungen für die Zulassung an die tierärztlichen Lehrstätten sind bedeutend geringer als in Europa. Die Kandidaten haben 6 Jahre Primarschule, 3 Jahre an einer unteren und 3 Jahre an einer oberen Mittelschule zu absolvieren. Vor 1926 gab es viel Veterinärpersonal mit bloßer Mittelschulbildung, deshalb heute noch die große Zahl von schlecht ausgebildeten Tierärzten. Eine weitere Restriktion wurde 1949 erlassen, so daß der tierärztliche Unterricht heute ziemlich egalisiert ist. Die minimale Studienzeit ist 4 Jahre. Die Ausbildung für Spezialisten und Dozenten erfordert weitere 5 Jahre. Im Studienplan sind die beiden ersten Jahre der Basisausbildung gewidmet mit Fächern, die bei uns schon in der Mittelschule absolviert werden. Erst im dritten Jahr beginnen Anatomie, Histologie, Pharmakologie und im vierten Jahr Chirurgie, innere Medizin, Tierzucht. Die klinischen Fächer sind in den kaiserlichen Universitäten auf 8 Lehrstühle verteilt, in den übrigen sind nur drei bis vier Ordinarien für die 8 Disziplinen vorhanden, wozu Hilfsprofessoren und Dozenten kommen. Der Unterricht der ersten beiden Jahre wird nicht durch Tierärzte erteilt. In den kaiserlichen Universitäten bezahlt der Student nur 20% seiner Kosten, in nationalen 50% und in den privaten 80%. Der Rest wird durch staatliche Zuschüsse geleistet. Der Kredit hiezu macht jährlich etwa 1 Mio Yen aus, wobei zu sagen ist, daß das Leben bedeutend billiger ist als in Europa.

An der Spitze der tierärztlichen Betreuung steht ein nationales Institut, das biologische Präparate herstellt und Forschung betreibt; es beschäftigt 170 Tierärzte. Das Haupttablissement ist in Tokio, sehr modern eingerichtet, fünf Filialen in den Provinzen. Auch die Laboratorien der Fakultäten sind gut eingerichtet. Zu den oben erwähnten Krediten für den Lehrbetrieb kommen spez. für die Forschung Zuschüsse aus privaten Fonds. Die Forschung wird sehr frei betrieben, ohne Notwendigkeit öfterer Rechenschaftsberichte.

A. Leuthold, Bern